

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/09/29-2/09

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220929-lmc100000024233-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

OBJET : Politique départementale en faveur des investissements à vocation culturelle et artistique.

Lors du vote du budget primitif 2022, le Département a ouvert, au sein du domaine "Actions culturelles", des autorisations de programme permettant de subventionner les projets d'investissement présentés par les structures culturelles du Département et notamment par les scènes nationales. Il est proposé dans le présent rapport de répartir des subventions en faveur de trois structures pour un montant total de 149 756 €, et d'approuver les conventions correspondantes.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, modifiée par la délibération n° 7/01 en date du 26 avril 2013, relative au Règlement Budgétaire et Financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/07 en date du 16 décembre 2021, relative aux critères d'éligibilité et modalités d'attribution des aide à l'investissement,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/04 en date du 16 décembre 2021 adoptant le budget primitif 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer sur le programme « Actions culturelles », des subventions d'investissement pour deux scènes nationales, pour un montant de **119 756 €**, prélevé sur l'autorisation de programme « Equipement en faveur des Scènes nationales (DI22) », et pour un centre culturel pour un montant de **30 000 €** prélevé sur l'autorisation de programme « Acquisition et renouvellement matériel technique (DI22) ».

Article 2 : d'approuver le projet de convention entre le Département et l'EPCC « Théâtre de Sénart » tel que figurant en annexe 1 et d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département.

Article 3 : d'approuver le projet de convention entre le Département et l'EPCC « La Ferme du Buisson » tel que figurant en annexe 2 et d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département.

Article 4 : d'approuver le projet de convention entre le Département et la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour le centre culturel « Les Passerelles » tel que figurant en annexe 3 et d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne